

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019
-----o-----**

L'an deux mille dix-neuf, le deux juillet à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETAIRE : Mme Marie SONNINO

Date de la convocation : 26 juin 2019	Présents : 20	Ayant donné procuration : 6	Volants : 26
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Aïka OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
Mme Marie SONNINO			1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
	Mme Vanessa MARTIAL	Mme Aïka OUADDANE	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	Mme Marie SONNINO	1
M. Alexandre BAUDOUIIN			1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES	M. Serge COTRET	1
	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
	Mme Françoise MARTINEZ		0
	M. Alain PINSON		0
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE	Mme Hélène DELPECH	1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Yves COSSON			1
20	9	6	26

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2019

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juin 2019

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

CLASSEMENT D'UN CHEMIN RURAL DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE du classement dans la voirie communale du chemin rural suivant :

N° Voies	Noms voies	Longueur en m
1	Chemin du Château de la Roche	365
	TOTAL	365

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme DELPECH, M. ROUSSE)

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2019 de la Commune, comme indiqué ci-après :

BUDGET COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRIMITIF 2019

DEPENSES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
615231	822	011	44 900,00	Voiries
6218	020	012	26 000,00	Autre personnel extérieur
6682	01	042	52 265,00	Indemnité de réaménagement d'emprunt
6682	01	043	89 387,00	Indemnité de réaménagement d'emprunt

657362	020	65	22 000,00	Subvention CCAS
66111	01	66	-31 759,00	Intérêts réglés à l'échéance
673	020	67	4 000,00	Titres annulés sur exercices antérieurs
TOTAL			206 793,00	

RECETTES FONCTIONNEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
796	01	043	89 387,00	Transferts de charges financières
73111	020	73	82 000,00	Taxes foncières et d'habitation
7411	020	74	-13 500,00	Dotation forfaitaire
74121	020	74	600,00	Dotation solidarité rurale
74127	020	74	-4 194,00	Dotation solidarité rurale
74718	020	74	18 600,00	Autres Etat
7472	020	74	5 000,00	Régions
74748	020	74	2 400,00	Autres communes
74834	020	74	15 000,00	Etat - Compensation au titre des exonérations TF
74835	020	74	10 000,00	Etat - Compensation au titre des exonérations TH
7788	020	74	1 500,00	Produits exceptionnels divers
TOTAL			206 793,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1641	01	16	-78 000,00	Emprunts en euros
165	01	16	7 576,64	Dépôts et cautions
2031	816	20	-4 472,15	Frais d'études
2051	020	20	7 577,34	Concessions et cimetières
2111	020	21	2 000,00	Terrains nus
2115	020	21	1 511,65	Acquisitions terrains bâtis
2128	020	21	20 000,00	Agencements et aménagements de terrains
21311	820	21	70 000,00	Hôtel de ville
21318	820	21	9 901,27	Autres bâtiments publics
2135	020	21	60 168,00	Installations générales, agencements,
2151	822	21	115 000,00	Réseaux de voirie
2161	324	21	300,00	Œuvres d'art
2182	821	21	8 000,00	Matériel de transport
2183	020	21	55 652,65	Matériel informatique
2184	020	21	10 000,00	Mobilier
2188	820	21	69 034,60	Autres immobilisations corporelles
2313	816	23	-141 250,00	Constructions
2315	822	23	105 000,00	Installations, matériel et outillages techniques
TOTAL			318 000,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	FONCTION	CHAPITRE	MONTANT	NATURE MODIFICATION
1641	01	040	52 265,00	Emprunts en euros
10222	01	10	-35 000,00	FCTVA
1321	816	13	144 100,00	Etat
1328	822	13	11 250,00	Autres
13241	020	13	30 000,00	Communes membres du GFP
1341	020	13	824 000,00	DETR
1641	01	16	-716 191,64	Emprunts en euros
165	01	16	7 576,64	Dépôts et cautions
TOTAL			318 000,00	

TARIFS DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de l'occupation temporaire du domaine public :

- Vente au déballage / brocante : 1 € du mètre linéaire ;
- Inauguration : 10 €
- Extensions exceptionnelles de terrasses (hors débit de boissons) : 10€
- Terrasse pour le week end des Bandas : 10 €

SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT D'UN BATIMENT ARTISANAL EN BATIMENT ASSOCIATIF

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir les entreprises citées ci-après :

	LOTS	Entreprise retenue	Montant €HT	Montant €TTC
1	Démolition - Maçonnerie	SARL MONTIES BATIMENT 32000 AUCH	25 923,50 €	31 108,20 €
2	Enduits extérieurs			
3	Menuiseries Aluminium extérieures	LABASTERE PYRENEES SASU 65380 LANNE	34 972,00 €	41 966,40 €
4	Menuiseries Bois	MENUISERIES DAMIOT 82500 GIMAT	18 360,50 €	22 032,60 €
5	Doublages Cloisons Isolation	SARL MMP 82202 MOISSAC CEDEX	25 016,10 €	30 019,32 €
6	Electricité générale	JP FAUCHE 32000 AUCH	18 999,76 €	22 799,71 €
7	Plomberie-sanitaire- Chauffage-VMC	SARL MAISON LIGARDES 32700 LECTOURE	26 301,17 €	31 561,40 €
8	Flocage			
9	Charpente métallique-bardage- zinguerie	SA RECHOU 32190 VIC FEZENSAC	38 537,80 €	46 245,36 €
TOTAL			188 110,83 €	225 733,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à signer le marché avec les attributaires retenus

SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT EN ELECTRICITE DU GROUPEMENT DE COMMANDE ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE POUR LE MARCHE SUBSEQUENT N°1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus, au nom de l'ensemble des membres du groupement conformément à la convention constitutive du groupement :

EDF – 4 rue Claude Marie Perroud – ACI B001 WP – 31096 TOULOUSE CEDEX 01
TOTAL DIRECT ENERGIE – 2 bis rue Louis Armand – 75015 PARIS

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant au lancement, passation, et signature du marché subséquent n°1 avec l'une entreprises retenues pour l'accord-cadre, après le choix de la commission d'appel d'offres, avec un début de fourniture au 1^{er} janvier 2020.

PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIEN SUPERMARCHÉ DE LA BOUQUERIE

Date de la convocation : 26 juin 2019
Nombre de membres en exercice : 29 Présents : 21 Ayant donné procuration : 7 Votants : 28

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique BARRERA			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
Mme Atika OUADDANE			1
Mme Marie SONNINO			1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
	Mme Vanessa MARTIAL	Mme Atika OUADDANE	1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	Mme Marie SONNINO	1
M. Alexandre BAUDOIN			1
Mme Corinne BARREILLE			1
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES	M. Serge COTRET	1
	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
	Mme Françoise MARTINEZ	M. Alain PINSON	1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE	Mme Hélène DELPECH	1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Yves COSSON			1
21	8	7	28

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à la majorité par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme DELPECH, M. ROUSSE)

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le permis de construire
AUTORISE Monsieur le Maire à lancer le marché de consultation des entreprises

PRESENTATION DU DOSSIER DE CENTRE BOURG

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la stratégie établie dans le contrat centre bourg
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de centre bourg

SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE POINT D'APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de labellisation PAVA de Condom

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CHIEN AU PROFIT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE la convention jointe en annexe, relative aux modalités de la mise à disposition de chien au profit de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

CREATIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE les créations de postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- un poste d'adjoint administratif, ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2019 ;
- un poste un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles à temps non complet pour 33 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

MODIFIE le tableau des emplois en conséquence

INSCRIT au budget les crédits correspondants



Le Maire,

Gérard DUBRAC